

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018, 18H30

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un du mois de décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 17 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Annie FLOCHLAY, Alain LE BERRE, Jean-Jacques LE BRUSQ, Anne-Marie KEROUREDAN, Maël LE GUEN, Nadine TREANTON.

Absents : 05

Jean-Jacques GOURTAY, pouvoirs à Florence CROM
Ludovic QUELENNEC,
Michel EZANNO,
Jérôme NOURRY
Nadine AUGRAS,

Secrétaire de séance : Annie FLOCHLAY

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018 - 79 : Participation aux coûts de fonctionnement de l'école publique : montant / élève

Rapporteur : Florence CROM.

Le principe de refacturation du coût d'un élève à l'école publique a été adopté en 2014 (réunion commission jeunesse-éducation du 10 septembre).

Après concertation avec Monsieur le Maire du Juch, il est proposé de refacturer à cette commune, une somme équivalente à 60% du coût de revient d'un élève en primaire.

Ce coût est calculé en fonction des dépenses constatées au compte administratif de l'année précédente. Soit pour 2017, 425 euros par élève.

Pour l'année 2017, 2 enfants domiciliés sur la commune du Juch étaient scolarisés en primaire à l'école de Kerlaz.

Il sera donc facturé en 2018 : $425 \times 2 = 850$ euros

Il est proposé au conseil d'adopter les dispositions ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

Délibération n° 2018 - 80 :

Salle Multi-activités Avenant n° 1 - Lot 7 : Menuiseries intérieures

Rapporteur : Marie Thérèse HERNANDEZ

Le présent avenant a pour objet l'organigramme.

Marché de base : 15246.83 euros ht

Montant de l'avenant : 1333.87 euros ht soit 8.75 % du montant de marché de base.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 01 - lot 7 pour travaux supplémentaires pour un montant de 1333.87 €HT et d'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

Délibération n° 2018 - 81 :

Contrat Enfance Jeunesse : Autorisation de signature au maire

Rapporteur : Florence CROM

Madame Florence CROM rappelle aux membres du conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales, est à signer pour la période 2018/2021.

Il convient donc d'autoriser Madame la Maire à signer le CEJ avec la CAF pour la période 2018/2021.

Vu, le tableau des actions financées indiquant l'évolution pour le financement des actions 2018-2021,

Il est proposé :

- **D'autoriser madame la Maire à signer le C.E.J pour la période 2018/2021.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

Délibération n° 2018 - 82 :

Dotation de Compensation 2018

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame la Maire informe les élus que Douarnenez Communauté a transmis les chiffres définitifs relatifs à la dotation de compensation communautaire.

Le montant de la dotation s'élève à - 60.507 €, montant prévu et inscrit au budget primitif 2018.

Il est proposé au conseil de valider le montant de cette dotation de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de la dotation de compensation 2018.

Délibération n° 2018 - 83 :

Projet de Véloroute V5 entre Plogoff et Kerlaz

Rapporteur : Florence CROM

Le 25 septembre dernier, se tenait le comité de pilotage N°2 du projet de véloroute V5, relatif à la section entre Plogoff et kerlaz, prenant notamment en compte les nouvelles suggestions formulées lors de la réunion technique qui s'est déroulée le 05 juillet 2018.

Afin d'acter la validation de l'itinéraire, il est demandé à chacune des 7 communes et des 2 communautés de communes concernées par celui-ci, de bien vouloir délibérer, avant la fin 2018, sur le principe d'itinéraire présenté, ceci afin que les études techniques et procédures puissent être engagées.

Il est en outre, s'agissant des modalités de cofinancement et d'entretien ultérieur des aménagements, demandé aux communautés de communes de se prononcer sur l'accompagnement qu'elles envisagent d'apporter aux communes.

Il est proposé au conseil de valider l'itinéraire présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour, 3 abstentions et 2 votes contre, valide l'itinéraire présenté.

Délibération n° 2018 - 84 :**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2019**

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Afin d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2019, la continuité du mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2019, il est rappelé les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent.

BUDGET PRINCIPAL

chapitre	DESIGNATIONS	BP + DM 2018	Crédit 2019
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 200,00	1 800,00
2031	Frais d'études	-	-
2033	Frais insertion	1 000,00	250,00
2051	Concessions, logiciels	5 000,00	1 250,00
2052	site internet	1 200,00	300,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 000,00	54 500,00
2111	Terrains nus	107 500,00	26 875,00
2118	Autres terrains	6 500,00	1 625,00
21318	Autres bat publics	9 500,00	2 375,00
21578	Autre matériel et outillage	500,00	125,00
2158	Autres matériels	1 600,00	400,00
2181	Install générales	2 400,00	600,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	12 500,00
2183	Mat de bureau et informatique	6 000,00	1 500,00
2184	Mobilier	34 000,00	8 500,00
		-	-
	23 - IMMOBILISATION EN COURS	818 732,00	204 683,00
	CONSTRUCTION / AMENAGEMENT	818 732,00	204 683,00
2313	Constructions	818 732,00	204 683,00

Il est proposé d'adopter les dispositions ci-dessus et d'autoriser madame le Maire à faire application de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

